

2015-2016
2^{ÈME} ÉDITION

PRIX INTERNATIONAL
CGLU - VILLE DE MEXICO - CULTURE 21
RAPPORT DU JURY

1 CONTEXTE

OBJECTIFS

L'objectif du « **Prix International CGLU – VILLE DE MEXICO – Culture 21** » est de reconnaître les leaders -villes ou personnalités- qui se sont distinguées par leur contribution à la culture en tant que dimension du développement durable. Le prix réaffirme le leadership de la Ville de Mexico sur la relation entre culture et développement durable, ainsi que l'engagement de CGLU à faire de la culture une dimension fondamentale des villes durables grâce à l'Agenda 21 de la culture.

CATÉGORIES

1. PRIX VILLE / GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL

Dans cette catégorie, le Prix est décerné à une ville, ou un gouvernement local ou régional, dont la politique culturelle a apporté une contribution significative à la relation entre les valeurs de la culture (patrimoine, diversité, créativité et transmission de connaissances) et la gouvernance démocratique, la participation citoyenne et le développement durable. Le Prix est attribué au gouvernement local ou régional candidat qui remporte l'appel à projets ouvert aux membres de CGLU. Le prix reconnaît une politique, un programme ou un projet original qui inclue de manière explicite les principes de l'Agenda 21 de la culture. L'action récompensée doit avoir été mise en place depuis au moins deux ans, et dont les preuves de l'impact et du succès obtenus sont documentées. La ville gagnante reçoit 50 000 euros qui doivent être utilisés pour la promotion internationale de ce projet (publication d'un livre, participation à des forums, visibilité internationale) et pour renforcer la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture.

2. PRIX PERSONNALITÉ

Dans cette catégorie, le Prix est remis à une personnalité mondialement connue pour sa contribution fondamentale à la relation entre la culture et le développement durable. Le prix à la personnalité est attribué par le jury, sans concours ouvert de compétence. Les membres de CGLU (directs ou indirects) peuvent proposer spontanément une personnalité. La personnalité vainqueur reçoit la somme de 25 000 euros.



CALENDRIER

La deuxième édition du « Prix International CGLU – VILLE DE MEXICO – Culture 21 » a lieu entre le 5 décembre 2015 (ouverture de l'appel à candidatures lors du Conseil Mondial et du Bureau Exécutif de CGLU à Paris) et fin 2016 (Cérémonie du Prix dans la Ville de Mexico).

L'appel à candidatures de cette deuxième édition s'est ouvert le 5 décembre 2015, avec la publication du [règlement](#) et des [formulaire](#)s de candidature du Prix.

Le Secrétariat Mondial de CGLU, les sections de CGLU (CGLU Asie-Pacifique, CGLU Eurasie, CCRE-CEMR, Metropolis, FLACMA, CGLU-Afrique et CGLU Moyen-Orient), et les commissions de CGLU (Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains ; et Villes Périphériques) ont diffusé l'information du Prix auprès de leurs membres et méritent de sincères remerciements. La Commission culture et le Gouvernement de la Ville de Mexico se sont également activement impliqués dans cette diffusion.

Plusieurs réseaux mondiaux, nationaux et régionaux du domaine de la culture et de la gouvernance locale ont également participé à la diffusion du Prix à travers leurs membres, notamment IFACCA – Fédération Internationale des Conseils des Arts et des Agences Culturelles ; le Réseau des Villes Créatives de l'UNESCO, la Fédération Internationale des Coalitions pour la Diversité Culturelle, le Réseau Arterial, Culturelink et l'Observatoire des Politiques Culturelles en Afrique (OCPA).

L'appel à candidatures s'est clôturé le 15 mars 2016.

Le panel d'expert a analysé les candidatures présentées dans chacune des deux catégories entre le 1er avril et le 15 mai 2016, et s'est réuni lors d'une rencontre finale les 19-20 mai 2016 dans la Ville de Mexico.

2 JURY

El Jurado del Premio estuvo formado por las siguientes cinco personas, expertos internacionales, personalidades de intachable trayectoria en el medio cultural y de enorme prestigio:

- **Eduardo Vázquez Martín** (Président du Jury), poète, promoteur culturel, éditeur et journaliste ; actuellement Adjoint à la Culture de la Ville de Mexico et co-président de la Commission culture de CGLU.
- **María Victoria Alcaraz**, experte en politiques et coopération culturelles internationales; anciennement secrétaire adjointe au Patrimoine Culturel de la Ville de Buenos Aires et actuellement Directrice Générale du Théâtre Colón de la Ville de Buenos Aires.
- **Emmanuel Kouela**, responsable des Affaires Culturelles de la Ville de Ouagadougou, et Directeur du Centre Municipal de Promotion des Arts du Spectacle (CMPAS) de Ouagadougou ; ville distinguée par une mention spéciale du Jury de la 1^{ère} édition du Prix.
- **Leônidas de Oliveira**, Président de la Fondation Municipale pour la Culture de la Municipalité de Belo Horizonte, et Président du Conseil Délibératif sur le Patrimoine Culturel de Belo Horizonte, ville gagnante du Prix lors de la première édition.
- **Farida Shaheed**, sociologue, a développé son travail au sein du Centre de Ressources pour les Femmes de Shirkat Gah (Lahore, Pakistan), centre pionnier sur les questions de développement durable comportant une perspective basée sur le genre ; première Rapporteuse Spéciale des Nations Unies dans le champ des Droits Culturels (2013-2015) ; et gagnante de la première édition du Prix.

Le [profil biographique complet](#) de chacun des cinq membres du panel est disponible sur le site web du Prix.

3 CANDIDATURES

PRIX “VILLE, GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL”

À la date du 15 mars 2016, 83 candidatures avaient été reçues. Voici les noms des villes ou gouvernements locaux ou régionaux candidats :

Abitibi-Témiscamingue (Québec, Canada), **Antonio Ante** (Imbabura, Équateur), **Astrakhan** (Russie), **Azul** (Province de Buenos Aires, Argentine), **Beit Sahour** (Palestine), **Bilaspur** (Chhattisgarh, Inde), **Busan** (République de Corée), **Büyükçekmece** (Istamboul, Turquie), **Canoas** (Rio Grande do Sul, Brésil), **Cape Town** (Cap Occidental, Afrique du Sud), **Cesis** (Lettonie), **Cheboksary** (République de Chuvash, Russie), **Chefchaouen** (Maroc), **Conche** (Terre-Neuve, Canada), **Congonhas** (Minas Gerais, Brésil), **Coquimbo** (Chili), **Córdoba** (Argentine), **Curitiba** (Paraná, Brésil), **Dakar** (Sénégal), **Dangjin** (République de Corée), **Dublin** (Irlande), **Estrie** (Québec, Canada), **Ethekwini** (Kwa Zulu Natal, Afrique du Sud), **Florianopolis** (Santa Catarina, Brésil), **Gaziantep** (Turquie), **General Pueyrredon** (Province de Buenos Aires, Argentine), **Gijón** (Asturies, Espagne), **Guangzhou** (Chine), **Jbeil Byblos** (Liban), **Jeonju** (République de Corée), **Johannesburg** (Gauteng, Afrique du Sud), **Kaédi** (Mauritanie), **Kashan** (Iran), **Kaunas** (Lithuanie), **Kazan** (République du Tatarstan, Russie), **Konya** (Turquie), **La Paz** (Bolivie), **Lac Mégantic** (Québec, Canada), **Leeuwarden** (Frise, Pays-Bas), **Leiria** (Portugal), **Lisbon** (Portugal), **Liverpool** (Angleterre, Royaume-Uni), **Longueuil** (Québec, Canada), **Lugo** (Galice, Espagne), **Lyon** (France), **Makati** (Metro Manila, Philippines), **Montevideo** (Uruguay), **Nevşehir** (Turquie), **Nouveau Brunswick** (Canada), **Nilüfer** (Turquie), **Nizhny Novgorod** (Russie), **Nottingham** (Angleterre, Royaume-Uni), **Oaxaca de Juárez** (Mexique), **Passy** (Sénégal), **Peñalolén** (Chili), **Pilsen** (République Tchèque), **Plaine Commune** (France), **Puno** (Pérou), **Querétaro** (Mexique), **Raipur** (Chhattisgarh, Inde), **Ramallah** (Palestine), **Ratisbonne** (Bavière, Allemagne), **Rio de Janeiro** (RJ, Brésil), **Roulers** (Roeselare - Flanders, Belgique), **Rosario** (Santa Fe, Argentine), **Rostov-on-Don** (Russie), **Salvador** (Bahia, Brésil), **Seferihisar** (Turquie), **Segou** (Mali), **Solo** (Java, Indonésie), **Strasbourg** (Alsace, France), **Taichung** (Taiwan), **Talca** (Chile), **Tartu** (Estonie), **Téhéran** (Iran), **Tombouctou** (Mali), **Tunis** (Tunisie), **Val-de-Marne** (France), **Vaudreuil-Dorion** (Québec, Canada), **Volgograd** (Russie), **Wuhan** (Chine), **Yopougon** (Abidjan, Côte d'Ivoire), et **Zitácuaro** (Michoacán, Mexique).

Les résumés des projets présentés par chacun de ces 83 candidats, ainsi qu'une carte interactive, peuvent être consultés sur cette [page du site web](#) du Prix.



PRIX “PERSONNALITÉ”

Le délai de présentation des **nominations** au Prix Personnalité s'est également clôturée le 15 mars 2016. Les nominations de 26 individus ont été enregistrées. Dans certains cas, ces nominations ont été réalisées sous couvert de confidentialité et/ou sans connaissance des personnes concernées. Le Jury souhaite respecter et conserver cette confidentialité. Pour cette raison, les noms des personnalités nominées ne seront pas révélés.

4 RÉSULTATS

PRIX “VILLE, GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL”

Le Jury a été impressionné par la grande qualité des candidatures reçues et a entrepris avec beaucoup de cœur sa lourde tâche. Les membres du panel remercient sincèrement toutes villes candidates pour les efforts, le temps, les ressources et l'enthousiasme qu'elles ont consacré à leur candidature.

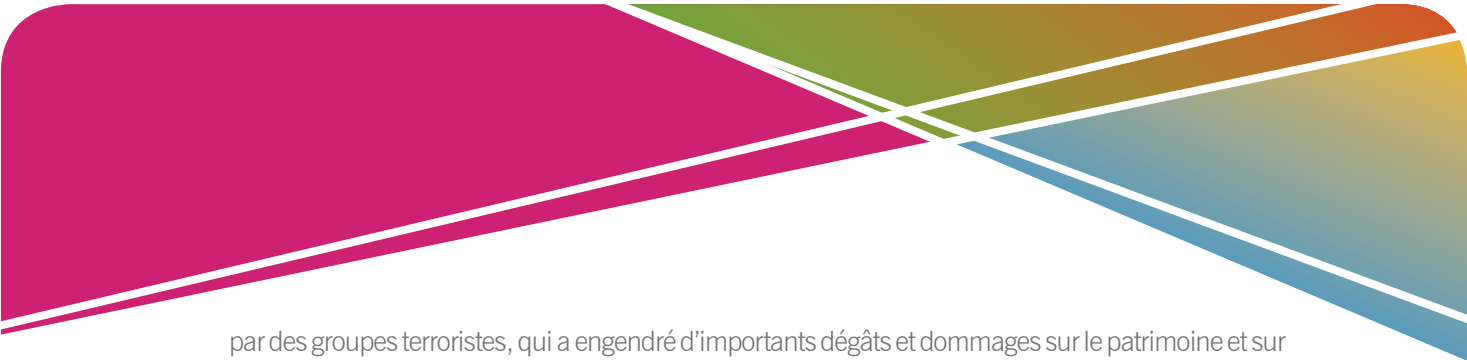
Le Jury a évalué chacun des 83 projets présentés et a émis des commentaires personnalisés pour chacun d'entre eux dans la dernière partie de ce rapport (chapitre 6).

Le Jury a évalué la capacité de chaque projet à établir des ponts entre les valeurs de la culture (patrimoine, diversité, créativité et savoir) et la gouvernance démocratique, la participation des citoyens et le développement durable des villes. Le Jury a utilisé les critères suivants pour l'analyse de chaque projet :

- ↘ Explication complète du contexte : la ville / le territoire où s'est déroulé le projet et ses politiques culturelles.
- ↘ Concurrence du projet avec les principes et les recommandations de l'Agenda 21 de la culture.
- ↘ Qualité de l'explication de l'objectif général, des objectifs spécifiques, des obstacles opposés et des résultats obtenus.
- ↘ Concurrence du projet avec les organismes partenaires, avec d'autres gouvernements associés et avec la population bénéficiaire.
- ↘ Analyse des impacts directs et transversaux du projet.
- ↘ Continuité du projet.
- ↘ Possibilité que le projet soit adapté ou copié dans d'autres villes.
- ↘ Utilisation du Prix : analyse de la pertinence des actions prévues et viabilité du budget correspondant.

Le Jury a décidé que les gagnants du Prix seraient (par ordre alphabétique) les candidatures «**Patrimoine culturelle et redynamisation des activités socio-économiques à Tombouctou**», présentée par la ville de **Tombouctou** (Mali), et «**JE SUIS... / L'aventure d'une communauté en pleine transformation**», présentée par **Vaudreuil-Dorion** (Québec, Canada). Chacune des candidatures recevra 25 000 euros.

Tombouctou. Le programme « **Patrimoine culturel et redynamisation des activités socio-économiques à Tombouctou** » se concentre sur la réhabilitation du secteur culturel et sur la revitalisation des artisanat dans le contexte de la récente occupation des régions du Nord du Mali



par des groupes terroristes, qui a engendré d'importants dégâts et dommages sur le patrimoine et sur les pratiques et expressions culturelles : déplacement de populations, destruction d'innombrables monuments historiques, de lieux de mémoire et de manuscrit anciens, pillage intensif des sites archéologiques et musées, interdiction et ébranlement des pratiques et traditions culturelles. Le projet associe la réhabilitation du patrimoine culturel et la revitalisation des activités socio-économiques avec, en particulier, l'artisanat. Le projet travaille sur des actions de redynamisation dans le domaine du patrimoine immatériel et de l'artisanat d'art, ainsi que sur des actions de renforcement des capacités de la mairie et d'amélioration de la gouvernance locale.

Vaudreuil-Dorion. Le programme « **Je Suis... L'aventure d'une communauté en pleine transformation** » est mis en œuvre depuis 2010 par Vaudreuil-Dorion dans le but de favoriser l'émergence d'une communauté unie qui expérimente les différences comme une richesse. Chaque année, 20 000 citoyens participent à quelque 600 ateliers qui s'articulent en 50 activités phares. Le but : créer la rencontre, la connaissance de l'autre et le respect des différences par une participation citoyenne active à la création, à l'acte culturel et à la réinvention de sa communauté. Ici, les citoyens se côtoient, interagissent ensemble et apprennent à se connaître. En plus de travailler directement sur la cohésion sociale, ces activités contribuent concrètement au progrès, en termes d'environnement, de santé mentale et physique, d'économie ou de planification urbaine.

Le Jury a décidé d'octroyer une mention spéciale aux projets suivants (par ordre alphabétique):

- **Busan** (République de Corée), pour le programme « **TOTATOGA-Pôle culturel du centre historique** », qui s'engage à appuyer les activités des artistes locaux, notamment au travers de la mise à disposition d'espaces, de la structuration du secteur et du renforcement des capacités, et à soutenir l'offre d'activités communautaires à destination des citoyens.
- **Dakar** (Sénégal) pour le programme « **École des Communs** » initié par la société civile à travers l'association Kër Thiossane, et qui développe des actions de solidarité, de voisinage et de citoyenneté autour d'un jardin artistique collaboratif, au moyen de l'écologie urbaine, de l'art, des technologies et de la culture libre.
- **Kaunas** (Lithuanie), pour le projet « **Projet Champs de Choux Šančiai – la petite échelle à la recherche d'une grande transformation** » qui a mobilisé les habitants de la ville dans la transformation d'un site abandonné et pollué du quartier de Šančiai au travers de projets artistiques de co-création des futurs de la ville.
- **Lac Mégantic** (Québec, Canada) pour le programme « **Reconstruire Lac Mégantic** », un processus exemplaire de reconstruction de la ville au lendemain d'une catastrophe (dans ce cas, une tragédie ferroviaire), au travers de la participation citoyenne qui comprenait des activités culturelles et des processus permettant aux citoyens de se reconstruire ensemble.
- **Montevideo** (Uruguay) pour le programme « **Centre civique de cogestion culturelle : SACUDE** », pour son approche innovatrice sur les politiques et la gestion culturelle, centrée sur le Développement Humain Intégral, sur une perspective basée sur les droits et sur la cogestion communautaire, plaçant les êtres humains au cœur des politiques.

Ces 5 projets constituent d'excellents exemples de la mise en œuvre de l'Agenda21 de la culture au niveau local.

PRIX PERSONNALITÉ

Le Jury a décidé que le Prix pour la catégorie « Personnalité » serait partagé ex-aequo par deux personnes (par ordre alphabétique) :

Jon Hawkes. Auteur du livre « *Le quatrième pilier de la durabilité : le rôle essentiel de la culture dans la planification publique* » (2001). Avec cet ouvrage, Hawkes a contribué de manière significative à la transformation de la structure de base de l'élaboration des politiques publiques. Le concept clef qui documente son travail est devenu central pour beaucoup de stratégies de développement politique au niveau local à travers le monde. En proposant la culture comme une quatrième perspective au travers de laquelle considérer la durabilité (et ainsi, tous les éléments des politiques publiques), Hawkes place non seulement la culture au même niveau que les trois autres piliers traditionnels de la durabilité (développement économique, social et écologique), mais il aide également à focaliser le discours sur la culture. Pour Hawkes, la culture « a toujours été un processus et non un produit » et sa valeur « réside dans sa fabrication, bien plus que dans ce qu'elle fabrique ». Par conséquent, l'importance de l'action culturelle comme dimension du développement durable se rencontre à travers les approches créatives et au sein des communautés. Sans une culture vitale et inclusive, l'imagination du futur – c'est-à-dire, la planification publique – ne peut être ni efficace, ni intégrale. Ayant toujours été engagé dans l'action culturelle locale, Jon Hawkes travaille avec différentes organisations de Melbourne : le Théâtre coopératif « Ilbjerri Aboriginal & Torres Strait Islander », le Centre Multi-Arts « Substation », et les « J-Studios », un centre d'artistes autogéré par le même collectif. Site Web : « [La Bibliothèque Hawkes](#) ».

Silvia Rivera Cusicanqui. Sociologue et activiste bolivienne. Elle fait partie du collectif autogéré [Colectivx Ch'ixi](#). Elle a été professeure titulaire de Sociologie à l'Université Publique de San Andrés de La Paz (Universidad Mayor de San Andrés de La Paz – UMSA), à laquelle elle est actuellement professeure émérite. Elle a été professeure invitée aux Universités de Columbia (New York, États-Unis), Austin (Texas, États-Unis), La Rábida (Huelva, Spain), Jujuy, et à l'Université Andine Simón Bolívar de Quito (Équateur). Avec d'autres intellectuels, elle a fondé en 1983 l'[Atelier d'Histoire Orale Andine \(Taller de Historia Oral Andina – THOA\)](#), au sein duquel elle a travaillé les thèmes de l'oralité, l'identité et les mouvements sociaux autochtones et populaires, principalement dans la région Aymara. Au cours de ces dernières années, elle a également contribué à la création de l'espace [El Tambo Colectivo](#), un centre culturel de La Paz ayant pour objectif d'associer les savoirs théoriques au travail manuel et environnemental. L'œuvre de Silvia Rivera Cusicanqui aborde la continuité des logiques de domination des identités et des culturels autochtones, même dans les contextes dans lesquels une reconnaissance officielle de la diversité et de la valeur des autochtones a apparemment été établie. Elle est l'auteure de plusieurs livres et a réalisé des vidéos et des films, à la fois documentaires et de fiction. Son œuvre met en évidence les combinaisons de langages, ce qui l'a conduite à utiliser et étudier diverses méthodes comme l'essai, le documentaire, la critique d'art ou la commission d'expositions.



5 CONCLUSION

Ce deuxième Prix a constitué une expérience très enrichissante, nous permettant d'en apprendre davantage à propos des politiques, des programmes et des projets que les villes et les gouvernements locaux du monde entier ont développé dans les domaines mettant en relation la ville, la culture, la citoyenneté et le développement durable.

Ce Prix démontre sans équivoque que la diversité, le patrimoine et la créativité, c'est-à-dire la culture, constituent une dimension fondamentale des villes durables à travers le monde.


Les Prix de chacune des deux catégories seront officiellement remis en octobre ou novembre 2016 dans la ville de Mexico lors d'une cérémonie particulière à laquelle nous convions très cordialement tous les membres du Bureau Exécutif de CGLU.

6 COMMENTAIRES

SUR LE PRIX VILLE / AU GOUVERNEMENT LOCAL OU RÉGIONAL


Au vu de la grande qualité des présentations reçues et pour attester du besoin d'identifier et divulguer dans le monde les bonnes pratiques de la culture et du développement durable, le Jury souhaite évaluer les projets reçus dans la catégorie « Ville » avec les commentaires suivants. Dans plusieurs cas, le Jury suggère que les politiques, programmes et projets soumis dans cette catégorie soient mieux intégrés dans la base de données « bonnes pratiques » de l'Agenda 21 de la culture.


- ↘ « **CULTURAT** », dont l'origine remonte à 2009, est un bon exemple de collaboration et coopération régionales entre différents secteurs et a permis jusqu'ici de réaliser plus de 300 projets. Il concentre les efforts collectifs de 52 municipalités, sept communautés indépendantes, cinq chambres du commerce, cinq directions d'école et plusieurs acteurs de la société civile appartenant à la région **Abitibi-Témiscamingue** (Québec, Canada). Le Jury souligne que le projet est un exemple pertinent de gouvernance locale et régionale car il se concentre sur la transformation de l'identité, des arts et de la culture en facteurs majeurs du développement régional. Il répond correctement aux principes de l'Agenda 21 de la culture en générant une coopération étroite entre différents acteurs locaux. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- ↘ Le Jury félicite **Antonio Ante** (Imbabura, Équateur) pour l'accent mis sur la mémoire et le patrimoine industriels collectifs équatoriens grâce au projet «*Fabrique Imbabura*». Après la fermeture de cette importante usine textile en 1997, sa valeur symbolique a finalement été reconnue en 2001, lorsqu'elle a été déclarée Patrimoine Industriel et Culturel de l'Équateur. Depuis, elle a été réaménagée en musée, qui a ouvert ses portes en 2014. Le Jury reconnaît la volonté de récupérer et célébrer le savoir traditionnel tout en contribuant au tourisme local et à une stratégie de formation continue, renforçant de cette manière la relation entre la population locale et son patrimoine. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ « *L'École des arts estivale pour les enfants talentueux "Talents d'Astrakhan"* », projet présenté par **Astrakhan** (Russie), s'est distingué par la volonté de miser sur la création d'un « espace culturel particulier au développement créatif des enfants et des adolescents », avec une formation artistique variée et spécialisée démarrant à un âge précoce. Le Jury souligne son approche et son engagement dans l'éducation artistique à travers des programmes d'été bien conçus.
- ↘ Le Jury apprécie l'engagement et le travail mis en œuvre depuis 2004 par la ville d'**Azul** (province de Buenos Aires, Argentine) avec le projet « *Culture pour le développement* » qui a cherché à placer la « culture comme pilier significatif de son développement durable ». Cet effort, déployé conjointement par le gouvernement local



et les institutions privées, a été particulièrement pertinent depuis sa nomination en 2007 comme « Ville de Cervantès » d'Argentine par l'Unesco. Le Jury reconnaît la variété des activités éducatives et culturelles ayant eu lieu ces dernières années, ce qui a aidé à la diversification de son économie et des projets entrepreneuriaux liés à la culture. Il demande que le projet « Culture pour le développement » soit promu par la Commission de la culture de CGLU en tant que bonne pratique.


- **Beit Sahour** (Palestine), la « ville du champ des bergers », est un centre culturel dynamique qui présente des sites emblématiques et un patrimoine architectural important, mais aussi un secteur créatif local fort, notamment avec le travail artisanal de broderie et de perles. Le Jury a évalué de façon très positive le projet « *Vieille ville : un coin de culture* » pour son travail actif sur les « zones oubliées du centre historique » et sa volonté de rénover et améliorer son tissu économique en « rénovant et en rouvrant des boutiques qui vendent de l'artisanat traditionnel et des produits faits maison ». Avec l'organisation en parallèle d'une série d'activités culturelles variées, le projet adopte et promeut l'histoire locale de sa population et des pèlerins, générant ainsi davantage de tourisme et de revenus pour le secteur artisanal. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Le Jury souligne les efforts faits par **Bilaspur** (Chhattisgarh, Inde), pour encourager un développement plus durable de la ville, avec le lancement du « *projet de développement des rives de l'Arpa* ». Bien qu'il ne se trouve qu'au stade préliminaire, le projet de développement des infrastructures autour de la rivière travaille dur à s'aligner sur les principes de l'Agenda 21 de la culture. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- Le programme « *Pôle culturel du centre historique "Totatoga"* » soumis par la ville de **Busan** (République de Corée) soutient les activités des artistes locaux à travers la mise à disposition de lieux, structurant ainsi les secteurs et les activités collectives destinées aux habitants. Le Jury considère qu'il s'agit d'une excellente initiative, qui combine développement artistique, réutilisation durable des infrastructures et bâtiments publics et un partenariat de qualité impliquant les acteurs de la société civile (qui initient et gèrent les initiatives) et le gouvernement local (qui est partenaire et bailleur de fonds). Le Jury lui attribue une mention spéciale et demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Récompensé par le prix « Meilleur festival d'art et culture du monde » par le Conseil international des organisations de festivals et arts folkloriques (CIOFF) deux années de suite, le « *Festival international de l'art et de la culture Büyükçekmece* » qui a lieu à **Büyükçekmece** (Istanbul, Turquie), est un festival d'été interdisciplinaire aux forts impacts touristiques et économiques. Le Jury reconnaît la valeur et l'impact du festival sur le développement local à différents niveaux et son engagement envers la diversité culturelle et les relations interculturelles. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.

- 
- ↘ La *politique culturelle* de **Canoas** (Rio Grande do Sul, Brésil) donne la priorité depuis 2009 à « l'autonomisation de ses citoyens et leur appropriation des espaces publics ». Le Jury apprécie cette excellente approche de politique publique ainsi que la façon dont le droit à la ville et à la culture locale sont célébrés, permettant aux habitants de « créer leur propre identité multiculturelle unique dans une ville de périphérie ». Les événements célébrés dans les espaces publics de la ville, comme le Festival de Jazz et le Festival de Tango de Canoas, sont des exemples positifs des résultats générés par la politique culturelle de Canoas. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - ↘ Le Jury félicite **Cape Town** (Cap-Occidental, Afrique du Sud) et sa « *Politique sur les arts, la culture et les secteurs créatifs* ». Il s'agit d'un excellent exemple sur le long terme et d'un cadre de travail sur la culture et le développement durable « établissant un lien entre les objectifs de développement et de durabilité de la ville avec la création d'un environnement porteur pour les arts, la culture et les secteurs créatifs ». Cette politique est une illustration du modèle transversal de gouvernance mais aussi de la possibilité pour de multiples parties prenantes et acteurs clés de travailler main dans la main avec l'administration locale à travers un effort commun vers la décentralisation des services et de meilleures opportunités pour les habitants. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - ↘ **Cesis** (Lettonie) a présenté sa stratégie culturelle sur le long terme sous la forme du projet « La culture pour une croissance durable de Cesis », un très bon exemple de la façon dont une petite ville rurale est capable de développer une vision ambitieuse pérenne et une stratégie en lien avec le développement durable et la qualité de vie. Le Jury souhaite complimenter Cesis sur l'impact positif déjà généré par sa stratégie dans toute la ville, de façon directe et indirecte, qui a d'ailleurs attiré de nouveaux professionnels du secteur créatif et a renforcé l'économie créative et le tourisme culturel. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - ↘ Le projet présenté par la ville de **Cheboksary** (République de Tchouvachie, Russie) « *Championnat européen d'athlétisme en équipe de Cheboksary 2015* » a sollicité les efforts de nombreux acteurs, car il a réuni plus de 10 000 personnes et 7 500 participants. Il a permis de rassembler les dimensions du sport, du tourisme et bien d'autres de la vie culturelle à travers une grande variété de programmes culturels, tels que le flashmob « Kalinka », avec des participants issus de 12 pays différents, un concert et une discothèque en plein air. Le Jury reconnaît les efforts déployés par le gouvernement local pour amener dans la ville un événement de cette dimension, qui promeut les échanges interculturels.
 - ↘ Le Jury salue le projet « *Diète méditerranéenne* » développé par **Chefchaouen** (Maroc) qui a réussi à réunir la dimension patrimoniale et culturelle de la gastronomie. Avec un accent mis sur la variété impressionnante de son patrimoine local, la ville reconnaît



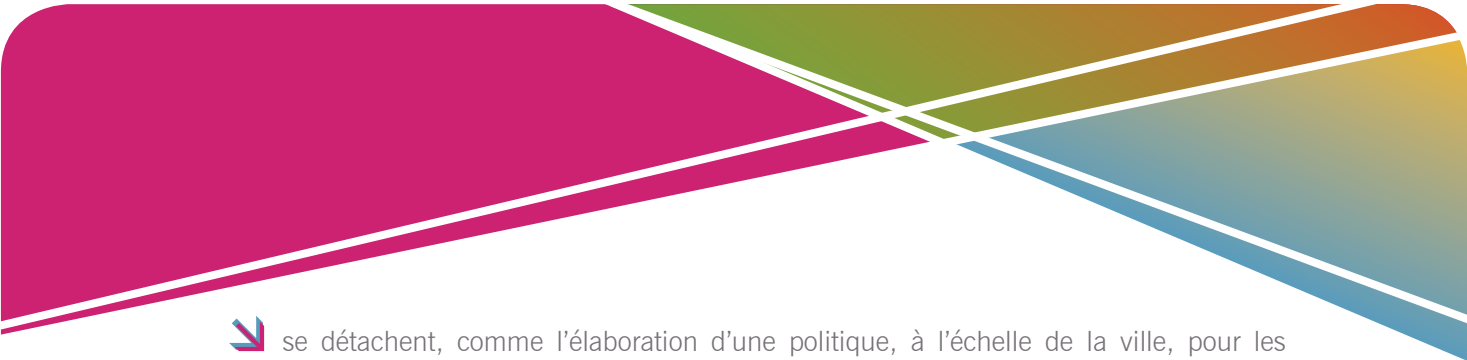
que ses traditions autochtones ont le potentiel de « redonner de la vitalité à son développement économique et social ». En 2010, l'Unesco a reconnu le patrimoine culturel immatériel de Chefchaouen se basant sur la Diète méditerranéenne, également reconnue dans d'autres villes méditerranéennes. Le projet actuel a permis à la ville de soutenir des activités culturelles en lien avec la gastronomie, tout en fournissant aux artisans l'appui nécessaire pour améliorer leur secteur et faire perdurer les techniques anciennes. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- ↘ Le Jury félicite la proposition de la ville de **Conche** (Terre-Neuve, Canada), avec un projet qui peut effectivement être une inspiration pour de nombreuses autres communautés, de petite taille et aussi isolées. En 2000, au beau milieu d'une situation économique et sociale tendue, ce petit village de pêcheurs décide de faire de son identité et de son patrimoine culturels une nouvelle source de revenus et de cohésion sociale. Depuis l'établissement de la *Société Historique de French Shore*, un nouveau musée a ouvert et deux tapisseries ont été fabriquées par deux artistes et treize brodeurs locaux, illustrant le récit de la ville. De nouveaux emplois ont été créés et la région entière a pu bénéficier du rayonnement du tourisme, démontrant ainsi les résultats positifs d'une approche culturelle du développement durable. Voilà pourquoi le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ **Congonhas** (Minas Gerais, Brésil) a présenté le projet de patrimoine « *Musée de Congonhas – Le premier musée archéologique du Brésil* », qui a contribué à l'économie locale et à l'attrait touristique de la ville. Établi sur un site unique, le musée se trouve dans un important sanctuaire et est consacré à la mise en valeur de nombreux aspects dudit site. Au cœur d'une communauté dépendant grandement d'un seul secteur économique (l'exploitation minière), le Jury salue les efforts déployés par la ville en vue d'utiliser la culture comme outil de diversification de son économie et de renforcement des secteurs créatifs et du tourisme culturel. Le Jury souligne les différents liens établis avec les principes de l'Agenda 21 de la culture et demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ La ville de **Coquimbo** (Chili) et son département de la culture ont présenté le projet « *Ateliers des micro-quartiers dans les quartiers populaires de Coquimbo* », à travers lequel la ville unit ses efforts à ceux d'organisations locales avec l'objectif de sortir de l'assistanat culturel continu. Le projet est un bon exemple de promotion de la participation civique et du développement culturel, avec un accent prononcé mis sur la cohésion sociale. Le Jury souligne les efforts déployés pour prendre en compte les spécificités de chaque quartier, leurs aspirations et leurs problèmes. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ Le Jury souhaite mettre en valeur le solide programme culturel sur le long terme « *Votre quartier sur scène* », mis en place avec des artistes locaux dans les différents quartiers de la ville de **Córdoba** (Argentine). L'agenda culturel au centre de ce projet rend plus




accessibles les différents événements culturels, se focalise sur les artistes locaux afin de créer un environnement productif où ils ont la « possibilité de présenter à leurs voisins leurs talents sur scène, avec une qualité de son et d'éclairage professionnels ». Le projet est un exemple précieux de volonté politique et constitue un projet inspirant pour d'autres villes notamment par sa capacité manifeste de donner plus de pouvoir aux communautés locales, tirer parti des espaces publics et célébrer le travail produit au niveau local. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- Le « *Programme de participation culturelle citoyenne* » est un très bon projet de la ville de **Curitiba** (Paraná, Brésil), que le Jury souhaite féliciter pour ses quatre dimensions d'action : « gouvernance participative », « développement social », « développement économique » et « développement urbain et environnemental ». Le projet est un excellent exemple de politique culturelle locale et ses impacts ont été documentés avec précaution par la ville. La participation citoyenne est également importante, car les habitants sont invités à prendre part à « l'élaboration, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation [des] politiques culturelles publiques ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- La ville de **Dakar** (Sénégal) a posé sa candidature au Prix avec le programme « *L'école des communs* », initié par la société civile à travers l'association « Kër Thiossane », qui développe des initiatives solidaires, mais aussi des programmes dans les quartiers et pour les habitants autour d'un jardin artistique et collaboratif, à travers l'art et la culture. Le projet est considéré comme étant parfaitement aligné sur les principes et les objectifs de l'Agenda 21 de la culture et fournit un bon modèle de développement durable plus élargi à Dakar et dans d'autres villes. Il encourage la participation de la communauté, la participation numérique et les partenariats avec de nombreux habitants et parties prenantes locales. Voilà pourquoi le Jury attribue une mention spéciale à ce projet et demande à la Commission de la culture de CGLU de le promouvoir comme bonne pratique.
- Avec pour objectif de redynamiser la communauté locale, **Dangjin** (République de Corée) a mis en place le programme « *Redynamisation de la communauté à travers le tir à la corde* », qui se focalise sur une forme de patrimoine immatériel (Tug-of-War ou tir à la corde), reconnu par l'Unesco. Le Jury remarque qu'à travers un éventail d'activités culturelles, telles que l'organisation de festivals nationaux et de colloques internationaux, la coopération internationale a été développée, soutenant ainsi d'autres relations et activités culturelles futures.
- Le Jury souligne le programme « *Plan sur les arts du conseil de la ville de Dublin 2014-2018* » soumis par **Dublin** (Irlande) comme un exemple intéressant d'un plan diversifié sur les arts. Formulé sous forme de vision répartie dans des domaines plus élargis, le programme comprend la consultation citoyenne comme base d'une intégration plus solide entre la culture et les autres domaines du développement durable. Le projet a déjà dépassé ses ambitions initiales. Certaines de ses activités (et les résultats obtenus)

- 
- ↘ se détachent, comme l'élaboration d'une politique, à l'échelle de la ville, pour les arts, l'éducation et l'apprentissage et l'intégration des droits culturels dans le travail en lien avec les enfants. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - ↘ Le Jury souhaite féliciter le projet « *États généraux des arts et de la culture de l'Estrie* », proposé par la région de l'**Estrie** (Québec, Canada). Il s'agit d'un projet de grande valeur, totalement aligné sur l'Agenda 21 de la culture et dont la mise en œuvre est réalisée dans la région de Québec. La consultation publique se trouve au cœur de ce projet et fixe les priorités en matière de politique culturelle. Motivé par la nécessité de faire reconnaître les arts et la culture et leur place légitime au sein du développement durable et dynamique de la région, le projet a été lancé en 2012. Depuis, il a « rassemblé les simples citoyens, les fonctionnaires institutionnels et municipaux, les parties prenantes publiques et privées et des participants issus de tous les secteurs de la société ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - ↘ **Ethekwini** (KwaZulu-Natal, Afrique du Sud) a présenté l'excellent projet « *Route du patrimoine d'Inanda* ». Le Jury tient à signaler que ce projet, en lien avec la culture locale et l'héritage politique, est totalement aligné sur les principes de l'Agenda 21 de la culture. Sa pertinence réside aussi dans la façon dont le gouvernement municipal a travaillé à rassembler les communautés locales tout en renforçant leur identité et en améliorant les ressources touristiques. Le contexte de ce projet se détache notamment en raison de son enchevêtrement historique complexe entre le patrimoine précolonial, colonial et post-colonial. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - ↘ « *Culture, gastronomie et durabilité* » est le projet présenté par **Florianópolis** (Santa Catarina, Brésil), qui promeut l'application dans la gastronomie d'éléments appartenant à la culture, au design et à l'artisanat. L'« accès à l'art, à la culture, à la mémoire et au savoir » est entendu comme un droit constitutionnel et protégé par la Constitution fédérale brésilienne ; le projet a été pensé pour un certain nombre d'années, à travers différentes activités qui impliquent de multiples parties prenantes institutionnelles et citoyennes, pour s'assurer de la diversité des perspectives et des modes de participation. Le Jury apprécie cet effort commun et ses résultats. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - ↘ Le Jury félicite le « *Centre de formation aux arts culinaires de Mehmet Reşit Göğüş* », qui se consacre à la gastronomie locale dans la ville de **Gaziantep** (Turquie), avec pour objectif de célébrer la cuisine locale, si fondamentale à son identité et l'un des éléments essentiels de l'économie locale. Le centre a été converti en une grande école de cuisine et comble le fossé qui existait dans la formation à la gastronomie tout au long de la vie de chacun. Le Jury apprécie les différents modes de formation disponibles, proposés à une grande diversité de groupes, amateurs et professionnels de tous les âges, de toutes les classes sociales et de tous les niveaux d'éducation. Des efforts ont également


été déployés dans la promotion de la diplomatie internationale culturelle et l'attrait touristique à travers cette ressource locale. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- La ville de **General Pueyrredon** (province de Buenos Aires, Argentine) a développé le projet « *Parc linéaire de l'Avenida Pedro Luro. Axe fondamental de la ville de Mar del Plata* », qui cherche à promouvoir la préservation du patrimoine architectural local. Étant donné le risque supposé par le nouveau développement de porter atteinte à une partie de l'histoire et de la mémoire de ce quartier fondateur, le gouvernement local a décidé de créer une Médiathèque, qui pourrait atténuer tout sentiment de perte. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- Célébrant cette année son 25^{ème} anniversaire, le festival « *FETEN, Salon européen des arts du spectacle pour enfants* » a été présenté par la ville de **Gijón** (Asturies, Espagne). Ce festival est parvenu à devenir « le principal point de rencontre entre les professionnels du secteur public des arts du spectacle destinés aux familles et aux enfants en Espagne ». Le Jury souligne comme ce festival est un exemple d'événement culturel consolidé, visant directement à des politiques culturelles sur le long terme, tout en promouvant la création, la production et la distribution culturelles mais aussi intégrant un travail et des activités de création ouverts à un public large de familles et d'enfants. Il se démarque pour l'accent mis sur le travail en réseau et le dialogue qu'il suscite entre les représentants, les directeurs artistiques et les distributeurs, créant ainsi un impact allant bien au-delà des simples frontières de la ville et de la région. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Avec l'objectif de promouvoir les échanges culturels internationaux, en particulier dans le domaine du cinéma et du documentaire, le projet « *Cinéma documentaire Golden Kapok* » présenté par **Guangzhou** (Chine) entre dans le cadre du « *Festival international du film documentaire de Guangzhou (GZDOC)* ». Le Jury félicite la ville pour son usage de cette plate-forme de projection de films documentaires internationaux comme façon de promouvoir la sensibilisation à la culture et les espaces de réflexion culturelle. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- Le Jury souligne l'engagement de **Jbeil Byblos** (Liban) envers la cohésion sociale, l'éducation et la médiation culturelle comme le montre le projet présenté au Prix. Lieu précieux de « l'intégration culturelle », le « *Centre culturel municipal de Byblos* » offre un contexte pour « l'échange de connaissances » et la « participation aux activités culturelles, éducatives et artistiques ». Le Jury souligne les efforts déployés dans la mise à disposition d'un espace facile d'accès à tous et qui répond aux besoins de la population locale. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Avec le « *Projet de culture traditionnelle* », la ville de **Jeonju** (République de Corée) démontre son grand engagement envers la culture traditionnelle locale et ce, depuis



2000. Le Jury félicite grandement la ville pour ce projet extrêmement solide, qui touche à la relation entre la culture traditionnelle et le développement durable, et répond aux dimensions économiques, culturelles et environnementales. Outre les activités et les actions, il convient de faire remarquer les efforts déployés par la ville pour promouvoir les structures professionnelles et les entreprises culturelles spécialisées, en lien avec cette culture traditionnelle. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- ↘ Le Jury salue l'engagement de la ville de **Johannesbourg** (Gauteng, Afrique du Sud) dans la célébration de sa diversité culturelle, avec le projet « *Carnaval Joburg* ». Dans une ville melting-pot de communautés variées provenant de toute l'Afrique du Sud et du reste du continent africain, ce projet a donné l'opportunité de répondre à l'insécurité et à la violence, mais aussi de recycler les matériaux et de générer de la cohésion sociale. Il offre un espace défini pour l'expression de la diversité à travers les arts du spectacle. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ **Kaédi** (Mauritanie) a participé au Prix avec le projet « *Promotion du sport et des loisirs pour protéger la jeunesse de l'extrémisme* », qui cherche à répondre aux besoins et aux défis auxquels les jeunes font face. Le projet regroupe des activités culturelles et sportives. Le Jury félicite la ville pour son implication dans l'amélioration des conditions sociales et du bien-être de sa population au moyen du sport, de la tradition et de la culture, en visant ainsi à une meilleure stabilité sociale et au développement personnel. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- ↘ La ville de **Kashan** (Iran) a proposé le projet « *Restauration et réhabilitation du tissu historique du quartier de Mohtasham* », un projet concernant essentiellement le patrimoine. Avec un secteur touristique en pleine croissance et la richesse de son patrimoine historique, le gouvernement de la ville tente avec ce projet de développement de préserver les sites historiques et d'améliorer simultanément l'offre et les conditions touristiques. Le Jury souligne cette tentative déclinée selon quatre lignes de développement (structure architecturale, histoire et culture, impact social et mesures économiques), travaillant ainsi vers un cadre plus diversifié de la durabilité. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ La ville de **Kaunas** (Lituanie) a présenté le projet « *Cabbage Field Šančiai – la petite échelle à la recherche d'une grande transformation* » qui a mobilisé les résidents dans la transformation d'un espace abandonné et pollué dans le quartier de Šančiai à travers des projets artistiques de co-création pour le futur de la ville. Menée par des artistes, cette initiative démontre une compréhension sensée et rigoureuse de l'importance de l'espace public dans les villes et l'engagement de la communauté dans les projets culturels ; le Jury considère que c'est une excellente initiative. Le Jury lui attribue donc une mention spéciale et demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.




Le Jury félicite le programme « *Développement de la culture à Kazan* », le plan de politique culturelle de la ville de **Kazan** (République du Tatarstan, Russie), pour son ensemble d'objectifs établis, notamment ceux en lien avec l'accès à la culture et à l'éducation. Cette politique sur le long terme vise à répondre aux attentes présentes et futures des citoyens tout en renforçant et en améliorant l'attrait des institutions culturelles. Au vu du caractère transversal de cette politique, le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- ↘ L'«*École de la civilisation*» est un projet pédagogique et culturel lancé par **Konya** (Turquie), qui a pour ambition de développer l'éducation aux valeurs sociales auprès des enfants et des jeunes, en faisant appel au patrimoine culturel et à la tradition. L'école cherche à faire progresser une coexistence plus humaine, basée sur les valeurs de tolérance, justice, respect, amour, générosité et gentillesse. Le Jury souligne la façon dont ce projet cherche à renforcer les traditions locales et l'histoire métropolitaine, tout en insistant sur l'importance des valeurs sociales dans la compréhension du monde. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- ↘ Le Jury reconnaît la pertinence du projet « *Foire dominicale de la culture* » dans le contexte de la ville de **La Paz** (Bolivie) et qui accueille chaque semaine environ 10 000 visiteurs de tous les âges et de toutes les classes sociales. Le projet montre comment un bon usage de l'espace public peut consolider l'accès à la culture, tout en insistant sur les différentes dimensions de la durabilité. Avec un fort accent mis sur la construction de la communauté et l'accès aux biens et services culturels, le projet montre que les partenariats entre les acteurs sociaux gouvernementaux et non-gouvernementaux permettent d'obtenir des impacts plus étendus sur le terrain. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ Le Jury a été impressionné par le programme « *Reconstruire Lac-Mégantic* », soumis par la ville de **Lac-Mégantic** (Québec, Canada). Il s'agit d'un processus exemplaire de reconstruction d'une zone après une catastrophe (ici un incident ferroviaire tragique), à travers la participation citoyenne ayant à cœur les activités culturelles, au cours d'un processus qui a permis aux citoyens de guérir ensemble ; véritable modèle de consolidation de la communauté à travers la participation culturelle. Le rôle des acteurs de la société civile est significatif, et illustre plus généralement la façon dont les petites villes peuvent être le théâtre de projets d'excellence. Le Jury lui attribue donc une mention spéciale et demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ La ville de **Leeuwarden** (Frise, Pays-Bas) a participé au Prix avec le projet « *Capitale frisonne européenne de la culture 2018 : la culture comme moteur* ». Le Jury souligne ce projet qui reconnaît le rôle primordial joué par les acteurs culturels au niveau régional, dans le contexte de Leeuwarden, Capitale européenne de la culture pour l'année 2018 à venir. Avec une vision à moyen et long terme (2013-2015), le projet vise à placer la culture au centre de son développement et à s'assurer que l'art et la





créativité soient des facteurs clés du développement économique, technologique et social. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- ↘ Le projet « *Une ville d'expériences* » présenté par la ville de **Leiria** (Portugal) souligne l'importance de sa politique culturelle comme moteur de ses activités économiques et sociales. Le Jury reconnaît le rôle joué par les associations citoyennes dans l'établissement de la culture comme pilier central de la dynamique de la ville. Placer la culture au centre de la gouvernance locale, avec un partage positif du budget municipal, a aidé à développer l'attrait touristique de la ville, sa qualité de vie et son développement durable. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- ↘ Le « *Concours de sardines* », un concours annuel de design développé par **Lisbonne** (Portugal), est une initiative très populaire, qui a vu son succès croître d'année en année. Dans le cadre de la programmation culturelle établie pour les Fêtes des Saints Populaires, un certain nombre de designs de sardines sont récompensés puis présentés dans le matériel de communication de différents événements. Le Jury félicite la ville pour cet excellent projet qui fait fusionner culture, émancipation sociale et développement économique avec l'innovation et la créativité. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ Le Jury félicite la ville de **Liverpool** (Angleterre, Royaume-Uni) pour l'excellent projet présenté : le « *Programme d'événements de transformation* », qui comprend « un ensemble d'événements culturels gratuits à grande échelle, organisé par le Conseil de la ville de Liverpool ». En s'appuyant sur l'expérience de Liverpool dans la gestion d'événements culturels de grande échelle, cette initiative se démarque par sa dimension participative, son impact social et sa bonne évaluation. Le Jury souligne que cette initiative est un exemple positif d'encouragement de la participation citoyenne au changement social et à l'exploration du sentiment d'appartenance à un lieu. Les trois événements décrits s'attelaient à d'importants moments historiques à travers différentes expressions et performances artistiques et culturelles. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ La ville de **Longueuil** (Québec, Canada) a proposé un projet d'excellence, intitulé « *Médiation culturelle dans la ville de Longueuil* ». Le Jury souhaite faire remarquer la façon dont le projet assure l'accès à la culture à travers une solide composante sociale et éducative, outre sa vision sur le long terme. S'attaquant en particulier à la pauvreté accentuée dans certaines zones urbaines, la politique définit une voie pour l'accès culturel des groupes plus difficiles à atteindre et ayant un accès moindre aux offres culturelles. Avec la mise en œuvre de presque 150 projets depuis 2012, le projet est parvenu à se rapprocher de divers groupes de taille importante, qui ont pu bénéficier des initiatives de médiation culturelle. Avec un bilan déjà enviable, le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- 
- **Lugo** (Galice, Espagne) célèbre son festival « *Rome à Lugo - ARDE LVCVS (Lucus flamboie)* », étroitement lié au solstice d'été et qui vise à commémorer la fondation de la ville en recréant son passé romain. Le festival, qui se déroule sur trois jours, promeut le patrimoine culturel local, tout en assurant l'engagement de parties prenantes locales, des citoyens et des acteurs sociaux, écoles, associations et clubs sportifs. Le Jury fait remarquer que le festival est un exemple d'événement collectif qui renforce l'identité locale et les traditions culturelles, tout en permettant l'amélioration des secteurs économiques locaux. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - Le Jury souligne l'excellence du projet « *Charte de coopération culturelle* » soumis par la ville de **Lyon** (France). Sa valeur réside dans sa vision élargie et ambitieuse de la place de la culture dans le développement local, comme base du développement durable. Bon exemple de l'application de l'Agenda 21 de la culture, Lyon cherche avec ce projet à rassembler ses habitants, en tant qu'individus ou comme parties d'organisations citoyennes et publiques, au sein d'un engagement partagé et transversal vers le développement durable d'une ville avec la culture en son cœur. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - Le « *Projet de conservation du patrimoine de Makati* » est une initiative de conservation sur le long terme menée par la ville de **Makati** (Grand Manille, Philippines) qui concerne le plus vieux quartier de la ville. Il vise à préserver cette zone à travers un modèle de développement urbain qui génère une « culture vibrante orientée vers la communauté » par opposition aux rapides réaménagements de modernisation. Le Jury souligne l'importance des célébrations et des traditions de la ville et félicite cette dernière pour ses efforts dans la promotion des expressions culturelles locales comme fondements de tout projet de réaménagement. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - Le Jury souhaite féliciter la ville de **Montevideo** (Uruguay) pour le projet « *Centre civique de cogestion culturelle : SACUDE* », un centre culturel situé dans une zone défavorisée de la périphérie de la ville. L'initiative est une approche innovante des politiques et de la gestion culturelles, focalisée sur le Développement humain intégral, une perspective basée sur les droits et la co-gestion de la communauté, plaçant les êtres humains au centre de la politique. Considéré par le Jury comme un projet d'excellence, il lui attribue une mention spéciale et demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - « *La plus grande ville souterraine du monde* », le projet présenté par la ville de **Nevşehir** (Turquie), est un bon exemple de préservation du patrimoine, avec une orientation vers le tourisme. Se trouvant dans un site d'une grande beauté et aux caractéristiques culturelles et historiques particulières, le projet a le rôle important de sensibiliser « aux ressources culturelles à tous les niveaux : local, régional, national et international ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.


- 
- ↘ Le Jury souligne l'excellence, le détail et la bonne planification de la stratégie régionale de développement culturel présentée par **Nouveau-Brunswick** (Canada) intitulée «*Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick*». Elle compte une forte participation citoyenne et sensibilité culturelle qui parvient aux Acadiens, une minorité francophone du Canada oriental tout en promouvant différentes dimensions de l'Agenda 21 de la culture. Connus pour leur culture dynamique, les Acadiens ont pourtant des difficultés à maintenir et enseigner leur langue. Avec cette stratégie, le gouvernement régional de Nouveau-Brunswick vise à « renforcer les identités culturelles des citoyens, encourager les gouvernements locaux et les territoires à soutenir leur développement culturel, améliorer le statut des artistes professionnels et développer la diversité culturelle ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ La ville de **Nilüfer** (Turquie) a présenté un projet principalement ethnographique intitulé «*La Maison d'échange entre les populations, projet de recherche sur l'histoire locale et la culture folklorique* ». Il s'agit d'un musée qui raconte « l'histoire des migrations forcées de 1922-1924, l'histoire locale et la culture folklorique de deux communautés : les Chrétiens (Grecs) et les Musulmans (Turcs) ». Ces communautés, dont les relations sont historiquement tendues, ont vécu successivement, mais pas simultanément, « au même endroit avant et après la Guerre gréco-turque en Anatolie (1922) ». Le Jury salue la façon dont une question si sensible dans les deux communautés a été traitée à travers une perspective critique, « non nationaliste, internationale, universitaire et savante ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- ↘ Le projet présenté par **Nizhny Novgorod** (Russie), est la « *Conférence scientifique internationale "Lectures de Gorki"* », qui est consacrée, comme son nom l'indique, au grand écrivain et intellectuel russe Maxim Gorki. Célébrée là où il est né, la conférence aborde son patrimoine littéraire et propose des réflexions essentielles sur la vie culturelle de la Russie contemporaine. Le Jury souligne l'engagement de Nizhny Novgorod dans l'exploration de son patrimoine culturel et des implications dans la culture contemporaine à travers les 37 différentes éditions de la conférence. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- ↘ La ville de **Nottingham** (Angleterre, Royaume-Uni) a présenté le projet «*Quartier créatif*», un plan bien conçu, ambitieux et sérieux, issu du Plan de croissance économique et de la nécessité de diversifier l'économie locale, et ainsi promouvoir les secteurs créatifs et la dimension économique de la culture dans un environnement de travail unique, situé dans la zone post-industrielle du centre-ville. Le Jury souligne la façon dont le projet construit des ponts avec la communauté locale plus élargie, avec des programmes éducatifs dans les écoles, des stages professionnels et d'apprentissage pour les jeunes et des événements de réseautage pour l'échange d'idées et de connaissances entre les PME. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- 
- **Oaxaca de Juárez** (Mexique) a présenté un projet centré sur les événements gastronomiques qui se déroulent dans les quartiers, le « *Fandango gastronomique, le Palais du métissage dans les quartiers de la ville d'Oaxaca* ». Le Jury félicite la ville pour son utilisation de l'espace public et son travail pour une meilleure cohésion sociale à travers une approche qui vise à réunir les habitants originaires de la ville et les nouveaux venus. L'amour partagé de la cuisine permet l'expression et la consolidation de différentes expressions culturelles. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
 - Le « *Festival pour l'appréciation du patrimoine culturel, artistique et traditionnel* » est le projet de musique traditionnelle présenté par **Passy** (Sénégal). Située dans la région de Fatick et plus précisément dans le département de Foundiougne, cette zone bénéficie d'une riche tradition culturelle enracinée dans le tissu culturel du Sénégal. Le projet cherche à identifier et mettre en valeur les instruments de musique traditionnelle et les artistes dans les zones de Saloum, Niombato et Gandoul, avant de s'étendre potentiellement à d'autres régions du Sénégal. Le Jury félicite la ville pour ses efforts déployés dans l'entretien et la reconnaissance du patrimoine musical local.
 - Déjà établie dans 15 conseils de voisins, l'initiative « *OcupArte, école artistique patrimoniale dans les quartiers de Peñalolén* » de la ville de **Peñalolén** (Chili) est un projet de « formation artistique gratuite », qui promeut le patrimoine culturel. Il est « destiné aux adultes, aux jeunes et aux enfants des quartiers défavorisés ». Le Jury apprécie tout particulièrement l'accent mis sur la formation et le développement de la communauté, en particulier avec les techniques traditionnelles, enseignées par un groupe diversifié d'acteurs culturels qui s'étend des « conseils culturels aux acteurs culturels, organisateurs communautaires, artistes et leaders sociaux ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - **Pilsen** (République tchèque) a été la *Capitale européenne de la culture 2015* et a donc présenté au Prix le programme culturel correspondant et l'initiative du même nom. Lors de la redéfinition de sa politique culturelle locale en 2009, Pilsen a décidé de promouvoir le développement durable en encourageant le secteur culturel et créatif. Le Jury évalue de façon très positive l'opportunité d'investir dans de nouvelles infrastructures culturelles et une « série d'événements publics et de la communauté innovants » mais aussi les résultats obtenus à travers la combinaison de ces événements avec « l'hospitalité locale et les solutions innovantes de tourisme intelligent ». L'initiative a généré une augmentation du tourisme, une croissance soutenue de l'engagement citoyen et l'amélioration des services et des infrastructures de la culture, du secteur créatif et des espaces publics. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - Le Jury souligne l'exemplarité du projet « *Territoire de la culture et de la création : la culture, force motrice du développement collaboratif de la ville* », présenté par la **Plaine**

- 
- **Commune** (France), un regroupement de villes de la région Île-de-France. Il s'agit d'un projet sur le long terme très solide et bien pensé, en périphérie de Paris, et basé sur un discours fort et une intégration claire entre politique culturelle et développement durable. La culture a été redéfinie comme la « force motrice derrière le développement collaboratif de la zone », il y a deux ans. Depuis, l'accent a été mis sur la transformation de cette zone en un contexte sensible et inclusif, où prévaut le sens de la communauté. Le Jury souligne la perspective durable qui parcourt tout le projet, dont l'objectif est d'introduire « une approche artistique et culturelle à toutes les politiques publiques : aménagement urbain, conception et gestion des espaces publics et développement économique ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
 - Le Jury félicite **Puno** (Pérou) pour les efforts accomplis dans l'amélioration des relations interculturelles et la préservation de la mémoire et de la tradition historiques, avec le projet « *Fête Hamuy Cocha : arrivée de la Tribu Inca du lac sacré du Titicaca (basée sur la légende de l'origine de l'empire Inca)* ». Festival développé autour d'une légende de la civilisation Inca, cette initiative est structurée autour des rituels anciens de spiritualité indigène. L'objectif futur est de diffuser ce festival auprès des communautés péruviennes et boliviennes de l'étranger. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir le Festival Hamuy Cocha comme bonne pratique.
 - La ville de **Querétaro** (Mexique) a présenté le projet « *La culture comme pilier du développement social et humain à Querétaro* », une stratégie gouvernementale transversale qui vise à garantir l'exercice des droits culturels de tous ses habitants. Le Jury souligne la façon dont le gouvernement local, en se basant sur un contexte spécifique et un sentiment général d'insécurité, a décidé de s'y atteler au moyen d'une politique de développement culturel. La culture est ainsi définie comme « un élément indispensable dans le renforcement et le développement optimal du tissu social ». Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
 - Le projet « *Centre culturel intégré au Musée MGM de Raipur* » a été présenté par **Raipur** (Chhattisgarh, Inde), il décrit l'engagement à rénover l'un des plus vieux musées d'Inde, en le transformant en « un pôle intégré de culture et de traditions ». Composé d'activités s'étendant des arts et artisanats locaux à la cuisine traditionnelle Chhattisgarhi et aux arts du spectacle locaux, le Jury souligne l'engagement de Raipur à renouveler le programme et les propositions du musée en vue de diversifier les expressions culturelles et créatives.
 - La municipalité de **Ramallah** (Palestine) a créé une stratégie politique culturelle décentralisée en 2010, présentée ici sous le nom de « *Stratégie culturelle écrite* ». Le Jury félicite la ville pour sa reconnaissance de la nécessité d'impliquer tous les acteurs culturels actifs sur le terrain dans le développement et le renouvellement de sa politique culturelle, dont la mise à jour est programmée tous les quatre ans. De plus, la stratégie établit un processus où s'entame le dialogue inter-institutions à différents niveaux,


ouvrant la voie à l'implication de différentes parties prenantes et à l'organisation de différents événements qui travaillent à cette même stratégie. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.

- Le « *plan de gestion intégrée du patrimoine mondial* » de la ville de **Ratisbonne** (Bavière, Allemagne) est le résultat d'un processus participatif mis en place pour « créer un outil de gestion destiné au développement durable et équilibré » du site de la « Vieille ville de Ratisbonne et Stadtamhof », reconnu Patrimoine mondial par l'Unesco. L'attention du Jury a été suscitée par l'excellence de ce projet car il fait preuve non seulement d'une bonne conception mais aussi d'une claire dimension humaine. L'objectif global est double car il vise à ce que tout développement futur de la ville respecte « la préservation de l'héritage historique » tout en offrant « viabilité commerciale et développement ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Le Jury souligne le programme ambitieux de subventions aux acteurs culturels locaux présenté par la ville de **Rio de Janeiro** (RJ, Brésil), intitulé « *Ações Locais (Actions locales)* ». L'initiative promeut l'accès et la participation à la culture auprès des zones défavorisées de la ville, au moyen d'un champ d'action élargi. Plus précisément, « Ações Locais » travaille à atténuer « l'invisibilité des acteurs culturels en leur concédant l'accès aux moyens de production culturelle et en reconnaissant leur actions à travers la certification et le transfert de ressources publiques sous forme de subventions ». Le Jury fait remarquer qu'en s'appuyant sur les acteurs locaux qui connaissent bien leurs territoires, l'initiative a été en mesure d'encourager le développement culturel grâce à l'implication de « multiples agents sociaux, la participation citoyenne et la transparence ». Ainsi, ces territoires ont l'opportunité de « promouvoir des changements sociaux et culturels positifs », à travers les actions locales. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Le projet « *ARhus, une bibliothèque devient un centre de connaissances ouvertes* » présenté par la ville de **Roulers** (Roeselare - Flandres, Belgique) se consacre à la transformation de la vieille bibliothèque en « un centre de connaissances ouvertes, au cœur de la ville ». Le Jury félicite la ville pour cet excellent exemple de la façon dont un modèle traditionnel de bibliothèque peut se convertir en un centre moderne accessible et fondé sur les connaissances, donnant naissance à un service plus inclusif, accueillant et intégrant. Ouvert depuis février 2014, le nouveau centre a aidé à reformuler la conceptualisation de l'apprentissage et d'autres processus qui promeuvent l'inventivité, l'expérimentation et l'entrepreneuriat. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- La ville de **Rosario** (Santa Fe, Argentine) a présenté le projet « *Como cosa de tu corazón: (comme une partie de ton cœur) jouer et prendre de bonnes habitudes. Un projet du Triptyque de l'enfance.* » Le jury fait remarquer l'excellence de ce projet développé spécifiquement pour les enfants. À travers trois activités principales, le projet a cherché à faciliter l'accès à la culture dès le plus jeune âge, dans un cadre pédagogique et




ludique. Le projet regroupe différents «langages, médias, expressions et constructions», générant un nouveau modèle de conceptualisation urbaine et éducative de l'espace public, motivé par l'action sociale et l'expression culturelle. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- Le Jury félicite l'intégration de la culture au concours international de joueurs d'accordéon par la ville de **Rostov-on-Don** (Russie) dans le projet « *Coupe Mondiale ! Pour la première fois en Russie !* ». Conçu pour attirer un public international, il est considéré comme une grande opportunité culturelle de mener des activités multiculturelles. En ouvrant ses portes à un événement qui comprend 500 concerts et 10 000 spectateurs, la ville vise à créer un précédent dans l'ouverture et l'attrait culturels. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- Le « *Programme Capoeira Viva : le renforcement de la politique culturelle patrimoniale* » est un projet se fondant sur la préservation et la promotion de la capoeira, composante du patrimoine culturel immatériel de la ville de **Salvador** (Bahia, Brésil). Déclarée patrimoine historique par le gouvernement de la ville en 2006 (puis par l'Unesco en 2014), la capoeira est envisagée au moyen d'actions qui « défendent la valorisation, la promotion, la diffusion, la documentation et le financement de la Capoeira comme l'une des porteuses les plus significatives du patrimoine culturel brésilien ». Le Jury reconnaît les efforts déployés par la ville pour mieux faire apprécier la capoeira comme un élément culturel immatériel, élément qui a été transversal dans son histoire depuis des centaines d'années. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Le Jury souligne le projet « *Festival d'échange des graines* » pour son originalité et une excellente combinaison de culture et de biodiversité, présenté par la ville de **Seferihisar** (Turquie). Touchant à une question très sensible autour de la propriété des graines et l'obligation légale de n'utiliser que des graines certifiées pour la vente commerciale, le festival utilise le patrimoine culturel de la région pour promouvoir la durabilité économique et environnementale et le développement à travers la préservation des graines traditionnelles. Lors du festival, les agriculteurs de toute la région se rassemblent pour échanger des graines indigènes et des connaissances dans les pratiques agricoles traditionnelles, avec pour objectif supplémentaire de créer une base de données de ces graines et des pratiques agricoles. L'échange de graines a toujours intégré un sens de la communauté et des biens communs. L'impact du festival s'est étendu au-delà du simple échange de graines, renforçant ainsi le patrimoine agricole culturel de la région. C'est la raison pour laquelle le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Le Jury tient à signaler le programme de développement sur le long terme proposé par **Ségou** (Mali), intitulé « *Ville créative* », une excellente initiative qui prend la forme d'un festival, mais qui va bien au-delà. Résultat d'« une initiative créée par le conseil de la ville de Ségou et la Fondation Festival sur le Niger, en partenariat avec le réseau




continental Arterial Network », son objectif global est de développer une politique culturelle locale qui renforce l'identité culturelle de la ville. Le Jury accorde une grande valeur au processus de validation et à l'atelier qui ont mené à l'identification des quatre lignes de développement, et qui comprenait la participation d'un groupe diversifié de parties prenantes publiques et citoyennes. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- Le projet « *l'Esprit de Java* » présenté par la ville de **Solo** (Java, Indonésie), doit être souligné pour ses efforts dans la préservation et la redynamisation du patrimoine culturel local, à travers ses aspects matériels et immatériels et leur intégration dans de nombreux domaines de la vie publique. Cette stratégie de développement sur le long terme, centrée sur la richesse de la ville et la créativité de ses habitants est un très bon exemple de la façon dont la dimension culturelle peut être intégrée dans un large éventail de politiques, en particulier pour les villes au contexte géopolitique semblable. À travers la danse, la musique, l'artisanat ou la gastronomie, la ville entend rendre ses ressources bien visibles et les incorporer aux dynamiques quotidiennes de son territoire. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- La ville de **Strasbourg** (Alsace, France) a présenté l'excellent projet « *Fabriquer, inventer, partager : HautePierre à l'heure du numérique* », qui aborde des questions contemporaines, encourage la créativité, se base sur les partenariats et se structure autour d'un plan d'action sur deux ans. Destiné en particulier aux jeunes de la zone de HautePierre (une zone urbaine sensible), il cherche à améliorer leurs compétences numériques tout en promouvant l'expression de leur citoyenneté, en s'appuyant sur la découverte de nouveaux outils et de nouvelles expressions artistiques. Avec une variété saine d'acteurs impliqués et en prenant une approche d'éducation publique, l'initiative a été conçue afin que les jeunes évoluent et forment eux-mêmes leurs pairs. Le Jury souligne la forte dimension sociale de ce projet et demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Le projet présenté par la ville de **Taichung** (Taïwan) intitulé « *Festival des lanternes et développements durables de la ville* », est un événement itinérant célébré chaque année à Taïwan, à l'occasion d'une importante fête nationale. Ville d'accueil pour la deuxième fois, Taichung a saisi l'opportunité présentée par l'édition 2015 pour créer un cadre conceptuel de renforcement des aspects humains, durables et de vitalité culturelle du festival. Le Jury félicite son engagement dans la consolidation du patrimoine culturel et l'usage de l'espace public pour les expressions culturelles tout en intégrant des perspectives contemporaines. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- Le Jury considère le projet présenté par la ville de **Talca** (Chili) comme un excellent exemple de promotion de l'accès aux activités et biens culturels réalisée en parallèle du renforcement de la participation de la communauté. Mais surtout, ceci a été atteint tout en maintenant des pratiques traditionnelles, essentielles à la durabilité sur le




long terme des communautés locales. La « *Fête costumbrista du Chancho Muerto* » (abattage traditionnel du porc) rassemble ainsi la tradition, la gastronomie et la culture car elle met en valeur le patrimoine gastronomique et les produits qui en dérivent. Lors des célébrations, les chefs partagent et échangent leur savoir avec leurs pairs locaux, régionaux, nationaux et internationaux et travaillent avec des étudiants, pour un transfert des connaissances intergénérationnel. La fête est profondément enracinée dans la tradition des zones rurales et permet une diffusion du savoir ancestral qui garantit de la nourriture lors des mois d'hiver. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- La ville de **Tartu** (Estonie) travaille depuis 2009 à apporter un soutien adéquat aux entreprises créatives. Son projet de « *Centre des secteurs créatifs* » présenté au Prix fait référence au centre et à l'incubateur créés spécifiquement pour les secteurs créatifs. Le Jury félicite la ville pour son engagement dans l'implication de la société civile locale et pour la voie alternative proposée aux jeunes diplômés qui envisageaient de quitter la ville. 80 entreprises créatives ont déjà été montées, faisant ainsi croître l'importance de ce secteur au sein de la ville. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.
- Les « *Initiatives de la communauté pour l'amélioration du statut des femmes* » est un projet développé par **Téhéran** (Iran) et qui se focalise sur la participation des femmes à la vie sociale. L'accent est mis sur les relations entre les femmes puis avec leurs quartiers, donnant ainsi naissance à programme spécialement conçu pour elles. Il couvre les domaines comme celui de la « coopération dans le développement social », les stratégies d'identification des problèmes et la conception de solutions et « améliore l'efficacité et l'efficience des femmes dans les programmes de la communauté ».
- Le Jury souligne l'excellence de la « *Politique culturelle : promotion du patrimoine pour le développement durable* » présentée par **Tunis** (Tunisie), qui atteste d'une compréhension exhaustive des questions soulevées par l'Agenda 21 de la culture, en y ajoutant une forte volonté politique alors que la ville souffre d'un contexte compliqué. La politique culturelle a fait du droit au patrimoine un facteur inséparable de la culture. Le Jury fait remarquer la vision intégrale de la ville et l'inclusion sociale étroitement liée à l'accès aux espaces urbains de qualité, à l'espace public et au patrimoine urbain. La priorité a donc été de développer une politique culturelle se fondant sur le développement durable et qui vise à « améliorer les ressources de la ville dans le domaine de la culture et du patrimoine », à livrer un « paysage urbain de qualité » et à promouvoir « la créativité en donnant l'opportunité à la société civile et aux ONG de devenir des partenaires et des parties prenantes dans leur intégralité ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Le festival culturel annuel organisé autour de l'eau et de la rivière a été présenté par le département du **Val-de-Marne** (France). Le Jury souligne l'excellence du « *Festival de l'Oh!* », un projet solide qui aborde les dimensions culturelles, environnementales



et sociales du développement durable. Le partenariat ayant rendu possible ce festival implique les villes des bords de la Seine et de la Marne, principales organisatrices, outre un nombre important d'autres partenaires. Avec une sélection de qualité de «programmations artistiques en plein air, de promenades de découverte du patrimoine, d'activités d'initiation sportive et nautique, d'expositions et de débats», le festival se démarque par ses activités éducatives, ses efforts d'évaluation et sa bonne dimension internationale. Le festival a lieu sur les berges de dix villes différentes, ce qui a permis aux habitants de « reprendre possession du patrimoine des voies navigables ». Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.

- Le Jury félicite la ville de **Volgograd** (Russie) pour la présentation du projet «*Renouveau du patrimoine chanté russe perdu comme composante de la culture paneuropéenne*». Le projet démontre la façon dont la ville s'est engagée pour le « renouvellement, la préservation et l'enrichissement du patrimoine chanté perdu » en prenant des mesures pour le renforcement des «traditions culturelles et la continuité intergénérationnelle». Dans les faits, la ville apporte son soutien à un pôle dédié à la culture vocale et spirituelle russes. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Le « *Programme culturel de la métropole* » est la stratégie culturelle sur le long terme de **Wuhan** (Chine), que le Jury souligne pour sa démonstration d'une volonté et d'une ambition politiques fortes visant à renforcer la dimension culturelle dans la vie de cette grande ville. La politique est composée de cinq grandes lignes de développement qui comprennent des actions dans le domaine de la lecture, des musées, des arts, du design et de la créativité et enfin auprès des universités et centres d'études supérieures. Le plan implique un éventail de nouvelles infrastructures culturelles et connecte la culture à d'autres stratégies clés de la ville concernant l'économie, l'éducation et la marque. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.
- Le projet « *Jeunesse et citoyenneté culturelle* » présenté par **Yopougon** (Abidjan, Côte d'Ivoire) est la réponse aux défis ayant émergé au cours et à la suite de la crise politique ivoirienne, qui a conditionné la cohésion sociale en grande partie à cause du conflit partisan et du chômage. En 2013, la jeunesse a été identifiée « comme le principal défi des politiques concernant la culture et la gouvernance », conclusion qui a donné naissance au projet présenté. La citoyenneté culturelle des jeunes est devenue une priorité pour tenter de les « faire participer à la vie culturelle mais aussi favoriser la cohésion sociale et la gouvernance démocratique ». Le Jury félicite la ville de cette approche mais également du processus qui a mené au programme en place, étant donnée la complexité du domaine d'action, qui demande une vision claire dans la compréhension de l'importance des opportunités culturelles dans le développement local. Le Jury demande à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme bonne pratique.



↘ La ville de **Zitácuaro** (Michoacán, Mexique) a présenté son projet récent « *Festival culturel MAZAHUA-OTOMI* », qui s'occupe des groupes indigènes ayant subi des pressions en raison de « châtiments, discriminations ou désintérêt », qu'ils soient intentionnels ou non. Avec pour objectif de préserver le patrimoine culturel et les traditions de ces groupes, la ville a développé un plan pour promouvoir et « sauvegarder leur culture, leurs us et coutumes », à travers des activités comme l'atelier linguistique. Le Jury félicite la ville pour son engagement envers ces groupes qui sont souvent laissés de côté, dans une situation vulnérable, et qui souffrent du manque de reconnaissance de leur identité et de leur culture. Le Jury conseille à la Commission de la culture de CGLU de soutenir ce processus.



SIGNATURES

Eduardo Vázquez Martín (président du Jury)

María Victoria Alcaraz

Emmanuel Kouela

Leônidas de Oliveira

Farida Shaheed

www.prix.agenda21culture.net